

PROCES VERBAL - COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation : 18 janvier 2022	
Nbre conseillers : 19	En exercice : 19
Présents : 14	Absents : 05
Votants : 17	Représentés : 03

Le Conseil Municipal de la commune de Laroque, dûment convoqué, s'est réuni en **séance ordinaire** à la Mairie, sous la présidence de Mr CIRIBINO Pierrick, Maire.

Étaient présents : CIRIBINO Pierrick, AGRANIER Mary-José, BRAGER Thierry, TRICOU Julien, BACH Olivier, BOURGOIN Françoise, RUIZ Renée, RICO Jean-Christophe, ANXIONNAT Elisabeth, NAJAS Chantal, PRUNIER Victor (nouvellement installé), PERON Quentin, CLET Jérémy, CAUMON Simone,

Absents représentés : ABRY Christine (procuration à RUIZ Renée), DURAND Anne (procuration à ANXIONNAT Elisabeth), RICOME Géralde (procuration à CAUMON Simone)

Absents : CARRIERE Michel, BESSIERE Henri,

Secrétaire de séance : Madame AGRANIER Mary-José.

Pierrick CIRIBINO ouvre la séance et procède à l'appel nominal des membres. Il constate que les conditions de quorum sont remplies et il rappelle que le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal (16 décembre 2021) a été envoyé par courriel à chacun des membres. Après un tour de table, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité. Les membres présents ont signé.

Nomination du secrétaire de séance : Mary-José AGRANIER.

L'assemblée peut valablement délibérer.

Avant l'ouverture de la séance, Pierrick CIRIBINO demande le rajout d'un sujet à l'ordre du jour de ce soir, qui ne peut pas attendre une prochaine réunion et qui doit être traité rapidement :

opération 8000 arbres par an (campagne 2022) : approbation à l'unanimité

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL APRES UNE DEMISSION

Procès-verbal

Pierrick CIRIBINO, Maire informe que, par courrier reçu en mairie le 09 décembre 2021, Sabrina DESSERME l'a informé de sa volonté de démissionner de ses fonctions de conseillère municipale. Cette démission est définitive et les services de la sous-Préfecture de Lodève en ont été informés, en application de l'article L2121-4 du code général des collectivités territoriales.

Conformément aux règles édictées à l'article L 270 du code électoral « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseil municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ». Toujours selon ce même article, Victor PRUNIER suivant immédiatement sur la liste « solide comme Laroque » dont était membre Sabrina DESSERME lors des dernières élections municipales, est installée en qualité de conseiller municipal.

Le tableau du conseil municipal sera mis à jour et envoyé aux services de la sous-Préfecture de Lodève pour modification.

Le conseil municipal prend donc acte de l'installation de Victor PRUNIER, et Pierrick CIRIBINO, Maire, lui souhaite la bienvenue.

Il convient maintenant pour lui, de se positionner sur les commissions municipales, extra-municipales, ou encore le CCAS. Après vote à l'unanimité Victor PRUNIER sera intégré dans les commissions suivantes :

- Commissions municipales :
 - o Administration générale, aff touristiques, patrimoniales et ludiques
 - o Aménagement du territoire
- Commissions extra-municipales :
 - o Pôle médical
 - o Grotte des lauriers

PARKING PLACE DE LA LIBERTE : Modification tarif

Pierrick CIRIBINO, Maire rappelle que le stationnement du parking place de la liberté est payant du 1^{er} avril au 30 septembre de chaque année. Il propose de maintenir les tarifs délibérés le 17 mai 2021 et de mettre en place la gratuité pour les 15 premières minutes. Il rappelle les dispositions en vigueur :

- de 23h à 9h : gratuit
- de 9h à 23 h : 1 € ttc/heure (visiteurs) : **gratuit les 15 premières minutes**

- attribution d'un badge aux propriétaires ou locataires riverains justifiant de leur résidence principale dans le centre ancien dont la liste est fixée ci-dessous :

- rue des Barrys
- rue de la traversette
- la place
- la placette
- rue du coulet Saint-Jean
- impasse de la vierge
- av des platanes (de l'église au parking de la stèle)
- rue du chemin neuf
- rue du pont d'emma
- rue de la brèche
- rue de la madeleine
- rue du château
- place du Maréchal Juin
- allée de l'anglade

forfait de
10 € ttc/6 mois
par véhicule

- professionnels (restaurateurs) : forfait de 10 € ttc/6 mois/véhicule
- badge : caution fixée à 10 € ttc/unité (attribution limitée à 2 badges par foyer).

Les badges seront à retirer à la mairie sur présentation des justificatifs nécessaires (carte grise du véhicule à l'adresse du centre ancien et justificatif de domicile de - 3 mois).

Il rappelle que la commission chargée des affaires générales, affaires touristiques, patrimoniales et ludiques a émis un avis favorable lors de sa réunion du 20 courant.

Après un tour de table, cette gratuité des 15 premières minutes est adoptée à l'unanimité. La régie sera modifiée en ce sens. Pouvoir est donné au maire d'engager les démarches relatives à cette décision.

MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN DANS LE BOIS COMMUNAL

Mary-José AGRANIER adjointe chargée des affaires générales, affaires touristiques, patrimoniales et ludiques présente une convention visant à mettre à disposition d'un particulier, un terrain d'une superficie de 5 150 M² constituant une partie de la parcelle cadastrée C 110, appartenant à la commune et situé au lieu-dit « la combette ». Ladite convention est présentée à l'écran, et a fait l'objet d'un avis favorable de la commission du 20 courant.

Après discussion, à l'unanimité cette convention de mise à disposition est approuvée au tarif de 250 € par an. Pouvoir est donné au maire d'engager les démarches relatives à cette décision.

CAMPING LE TIVOLI : modification tarif

Mary-José AGRANIER, adjointe chargée de la gestion du camping, explique qu'il convient de délibérer afin de modifier les tarifs :

- Emplacement (***douche chaude incluse***) :
 - o du N°30 à 36 (face rivière)
 - 1 voiture + 1 caravane 10,00 €
 - 1 camping-car 13,00 €
 - camping-car supplémentaire 10,00 €
 - o du N°1 à 29 et du N°37 à 61
 - 1 voiture + 1 caravane 7,00 €
 - 1 camping-car 10,00 €
 - camping-car supplémentaire 7,00 €
- voiture supplémentaire 2,00 €
- caravane supplémentaire 5,00 €
- Adulte (***à partir de 13 ans révolus***) 5,00 €
 - Enfant (***jusqu'à 13 ans, gratuit jusqu'à 3 ans***) 3,00 €
 - Electricité (par branchement) 3,00 €
 - Chiens (tenus en laisse) 2,00 €
 - Groupe associatif (***tout compris, sauf électricité***) 6,00 € par pers.
- Machine à laver (1 cycle) 3,00 €
- Sèche-linge (1 cycle) 2,00 €
- Aire de vidange pour les campings cars de passage (***eau comprise***) 5,00 €
- Visiteur :
 - o adulte 4,00€
 - o enfant jusqu'à 3 ans gratuit
 - o enfant à partir de 3 ans révolus 2,00 €

- Frais de dossier (réservation) 5,00 €
- Caution clé pour utilisation W-C et douche PMR 20,00 €
- Caution carte (barrière) 20,00 €

Après en avoir délibéré, les membres présents approuvent à l'unanimité les tarifs ainsi présentés. La régie sera modifiée en ce sens. Pouvoir est donné au maire d'engager les démarches relatives à cette décision.

Pierrick CIRIBINO précise que, par arrêté municipal, l'exploitation saisonnière du camping se fera désormais sur 3 mois soit du 1^{er} juin au 31 août de chaque année.

TRAVAUX INVESTISSEMENT :

Maison communale chemin des asphodèles : consultation architecte pour rénovation

Mary-José AGRANIER adjointe chargée des affaires générales, affaires touristiques, patrimoniales et ludiques demande aux membres présents d'autoriser le lancement de la consultation pour le choix d'un cabinet d'architectes qui sera chargé de la rénovation de la maison appartenant à la commune et située au 342 chemin des asphodèles.

Après explications, le conseil municipal approuve à l'unanimité le lancement de la consultation pour le choix d'un cabinet d'architectes.

Pierrick CIRIBINO, Maire est autorisé à signer et engager les démarches relatives à cette affaire.

Bâtiment communal rue du château (C 193) : Demande de subvention

Mary-José AGRANIER, adjointe chargée des bâtiments communaux présente un projet de réhabilitation d'un logement communal dans le vieux village cadastrée C 193 et située rue du château. Elle explique la nécessité pour la commune de pouvoir poursuivre l'offre d'accès au logement décent et confortable à loyer modéré.

Elle détaille le projet dont la totalité des travaux s'élèverait à 94 819,20 € ht.

Le dossier de motivation avec le plan sont présentés à l'écran.

Le plan de financement se détaille ainsi qu'il suit :

- DSIL 30 % soit 28 445,76 €
- Hérault Energies 10 % soit 9 481,92 €
- Département de l'Hérault 40 % soit 37 927,68 €
- Commune de Laroque 20 % soit 18 963,84 €

Après discussion et étude, les membres présents adoptent à l'unanimité, le projet et le plan de financement tels que présentés. Les demandes de subventions seront envoyées aux organismes listés ci-dessus. Pierrick CIRIBINO est autorisé à signer les documents relatifs à cette demande et notamment les demandes de subvention.

Aménagement quartier le vigné tranche 3

Pierrick CIRIBINO, maire présente la tranche 3 du projet de réfection de la voirie communale et d'enfouissement des réseaux au quartier « le vigné ».

Il rappelle que ce projet, est réparti en 3 tranches de travaux et que les travaux de la deuxième tranche viennent de se terminer. Le dossier de motivation avec le plan de financement sont présentés à l'écran :

- Tranche 3 137 061,66 € ht

Le plan de financement se détaille ainsi qu'il suit :

- DETR 30% soit 41 118,50 €
- Conseil Départemental 50% soit 68 530,83 €
- A la charge commune 20% soit 27 412,33 €

Après discussion et étude, les membres présents adoptent à l'unanimité le projet et le plan de financement tels que présentés. Les demandes de subventions seront envoyées au Conseil Départemental et à la Préfecture de l'Hérault au titre de la DETR 2022. Pierrick CIRIBINO est autorisé à signer les documents relatifs à cette demande et notamment les demandes de subvention.

OPERATION 8000 ARBRES PAR AN : campagne 2022

Le Département de l'Hérault est engagé depuis plusieurs années en faveur de la préservation de l'environnement et de la biodiversité, dans une ambition de résilience des territoires face au changement climatique.

Entre autres actions caractéristiques de cet engagement, le Département de l'Hérault a lancé depuis l'opération « **8000 arbres par an pour l'Hérault** », visant à faire don d'arbres aux communes pour les promouvoir dans l'espace public en insufflant une prise de conscience collective.

Les arbres disposent de vertus multiples liées à :

- la qualité paysagère et esthétique qui favorisent le bien être ;
- leurs facultés de résorption des îlots de chaleur dans un contexte urbain en réintroduisant le végétal dans les aménagements urbains ;
- la réduction du CO₂ dans l'atmosphère par photosynthèse ;
- la capacité à absorber les polluants atmosphériques (COV, particules fines).
- l'abritement de la biodiversité.

Les principes de cette opération sont les suivants :

- les sites retenus peuvent être multiples : une aire de jeux, un boulodrome, un espace public, une esplanade, une cour d'école ...
- les arbres sont choisis dans un panel de trente-quatre essences adaptées aux territoires (littoral, plaine, piémont, montagne...). Ils sont d'une taille significative (circonférence du tronc entre 8 et 14 cm) ;
- ils présentent un caractère mellifère propice aux abeilles ;
- le Département assure l'achat et la livraison ;
- la commune prend en charge les plantations soit en régie, soit avec des associations, des écoles, des collèges ou tout autre partenaire ;
- des mesures d'accompagnement seront proposées par le Département et le CAUE de l'Hérault pour assurer le succès de la plantation (fourniture d'un guide relatif aux techniques de plantations : période de plantations, caractéristiques des fosses, du tuteurage / haubanage, suivi d'arrosage, etc. et actions de formation).

Ces plantations ayant vocation à être affectées à l'usage du public ou à un service public communal (écoles maternelles et élémentaires, voies communales, aires de jeux, places publiques, autres espaces publics communaux), celles-ci seront cédées à la commune à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

A cet effet, la commune, à réception des sujets, sera responsable de leur entretien, et contribuera à la réussite de l'opération par la qualité et le suivi des prestations liées à la prise de la végétation.

En conséquence, je vous propose :

- d'accepter la cession à l'amiable et à titre gratuit, sans déclassement préalable, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques d'un total de :

45 arbres (5 Tulipiers de Virginie, 5 Sorbiers des oiseleurs, 5 Savonnières, 5 Oliviers d'Europe, 10 Erables de Montpellier, 5 Cyprès de Provence, 5 Arbousiers, 5 Arbres à soie) :

- d'affecter ces plantations à l'espace public communal suivant : terrain sportif traverse de l'aubanel et terrain jouxtant la rue du mazet...
 - de m'autoriser à signer au nom et pour le compte de la Commune tous les actes relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.
- Approbation à l'unanimité.

D.I.A.

21-7121, 21-07198, 21-7322, 21-7214, 21-7337, 21-7211, 22-015, 22-022 : Non-préemption

QUESTIONS DIVERSES

Pierrick CIRIBINO signale qu'un échange sans soulte est en cours de discussion avec le propriétaire de la cheminée située derrière la filature Valmalle afin que la commune récupère et restaure ce monument inscrit aux bâtiments de France.

Pierrick CIRIBINO, explique que la levée de certaines restrictions liées à la pandémie de covid, permettrait l'organisation d'un repas pour nos aînés offert par la municipalité. Ce repas pourrait se dérouler le samedi 19 février 2022 à la salle des fêtes de Moulès et Baucels.

Quentin PERON informe que le SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) Ganges-le Vigan vient de se renouveler dans sa quasi-totalité : nouveaux membres du personnel et nouveau budget pour des projets à venir.

Jeremy CLET signale qu'au carrefour du chemin des promeneurs et de l'avenue des garrigues, des cailloux et autres blocs de pierres menacent de tomber sur la route : le propriétaire va être contacté rapidement.

Chantal NAJAS fait état d'un rendez-vous avec le pépiniériste pour la végétalisation de la commune.

Victor PRUNIER exprime sa satisfaction d'intégrer le conseil municipal de notre commune.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h35.